



Conférence européenne des **Présidentes et Présidents de Parlement**
European Conference of **Presidents of Parliament**

Rome, 15-16 octobre 2026 / 15-16 October 2026



16 octobre 2026

CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE

présentées par

M. Lorenzo FONTANA, Président de la Chambre des Députés italienne

M. Ignazio LA RUSSA, Président du Sénat de la République italienne

Mme Petra BAYR, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Les présidentes et présidents des parlements des 46 États membres du Conseil de l'Europe et d'au-delà se sont réunis à Rome les 15 et 16 octobre 2026.

Dans un contexte de guerre sur le continent européen et de conflits au Moyen-Orient, et à une époque de transformations profondes et rapides, nous sommes confrontés à des défis interdépendants. Les menaces hybrides mettent à l'épreuve la résilience des institutions démocratiques, l'intelligence artificielle redéfinit le monde du travail et l'ordre international fondé sur des règles est mis à rude épreuve. Le point commun est que ces phénomènes affectent directement nos sociétés, nos droits et nos démocraties. Les parlements doivent donc rester fermes dans leur rôle de garants de nos valeurs communes : les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Ce faisant, nous continuons à soutenir l'Ukraine.

Thème 1 : Démocraties résilientes : unies face aux menaces hybrides

De plus en plus sophistiquées et omniprésentes, les menaces hybrides et les attaques extérieures mettent en péril le fonctionnement quotidien des parlements, des cycles électoraux, des institutions et des sociétés. La manipulation de l'information et ingérence étrangères (FIMI) touchent tous nos pays.

Nous sommes convaincus que la réponse réside dans le renforcement de notre coopération, dans notre capacité à rester unis face à ceux qui veulent nous diviser, et dans le partage des bonnes pratiques. La résilience démocratique passe par la solidarité internationale.

Les parlements doivent montrer la voie par l'action législative et l'innovation politique, en adoptant et en actualisant les lois pour faire face à l'évolution des menaces hybrides et de la FIMI, tout en préservant les libertés fondamentales telles qu'énoncées dans la Convention européenne des droits de l'homme. Car la force de notre réponse résidera non seulement dans notre capacité à nous défendre, mais aussi dans notre capacité à le faire tout en protégeant les droits humains et l'État de droit.

Nous devons mettre en place une réglementation claire et ferme concernant les réseaux sociaux, en accordant une attention particulière à la protection des groupes vulnérables et des personnalités publiques, notamment les femmes, qui sont disproportionnellement visées par les attaques numériques. Cela nécessite une large consultation avec toutes les parties prenantes, y compris les plateformes en ligne, afin de garantir qu'elles assument leurs responsabilités.

Il est de notre devoir de protéger l'intégrité du processus électoral, même en temps de crise, et de restaurer la confiance des citoyen·nes dans des élections libres et équitables ainsi que dans les parlements qui les représentent.

Des informations claires, fiables et en temps réel doivent être fournies à nos citoyen·nes pour lutter contre la désinformation de nature politique, en collaborant étroitement avec la société civile, les journalistes et toutes les parties prenantes concernées.

L'éducation à la citoyenneté démocratique dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique sont des composantes essentielles de la sécurité démocratique.

Nous devons partager nos expériences et nos bonnes pratiques entre les parlements, former nos membres et notre personnel, et adopter des règles claires sur le financement des partis politiques afin de garantir des conditions équitables.

La résilience démocratique n'est pas seulement une question de lois : elle se forge chaque jour dans nos écoles, sur nos lieux de travail et au sein de nos sociétés. Elle concerne l'ensemble de la société : les institutions publiques, la société civile, le secteur privé, les médias indépendants, les établissements universitaires et les citoyens ordinaires.

Le « Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe » du Conseil de l'Europe fournira le cadre de référence pour la voie à suivre.

Thème 2 : Intelligence artificielle et le marché du travail

Face aux défis profonds posés par l'impact de l'intelligence artificielle sur le marché du travail, nous devons veiller à ce que le progrès technologique aille de pair avec le progrès social et la protection des droits fondamentaux. Les personnes et leur dignité doivent toujours rester au cœur de toutes les transformations. Il est de notre responsabilité, en tant que législateurs, de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Nous devons garantir que les travailleur·ses puissent aborder cette transition avec confiance plutôt qu'avec crainte. Cela implique d'investir dans l'apprentissage tout au long de la vie et la reconversion professionnelle, dans le développement professionnel et, surtout, dans les jeunes générations. Les jeunes Européen·nes doivent se voir donner les moyens d'acquérir une culture de l'IA – afin qu'ils apprennent non seulement à utiliser les outils d'IA, mais aussi à les remettre en question et soient ainsi pleinement préparés au marché du travail de demain. Nous devons investir dans les compétences que seuls les êtres humains peuvent apporter au travail.

Un véritable dialogue social est essentiel. Les travailleur·ses et leurs représentants doivent être impliqués dès le début, avant la mise en place de systèmes d'IA qui les affectent de manière significative. Leur participation ne constitue pas un obstacle à l'innovation, mais bien un atout.

Nous devons promouvoir des règles claires, veiller à ce que les décisions restent sous la responsabilité humaine et protéger les travailleur·ses contre toute surveillance abusive et toute discrimination algorithmique – en particulier en ce qui concerne le genre, le handicap et l'origine ethnique.

Nous devons également veiller à ce que les gains de productivité liés à l'intelligence artificielle soient équitablement répartis, afin que l'innovation crée des possibilités de réduire les inégalités, plutôt que de les creuser.

Aucun État ne peut relever seul les défis que l'intelligence artificielle pose au monde du travail. Nous devons coordonner nos efforts.

La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle fournit un cadre juridique international permettant de faire face aux risques liés à l'IA tout en protégeant nos valeurs fondamentales. Les États devraient signer, ratifier et mettre pleinement en œuvre cet instrument novateur.

Notre ambition et la promesse que nous nous faisons à nous-mêmes est d'être une société capable de mettre l'IA au service de nos citoyen·nes, en améliorant la qualité de vie de toutes et tous.

Thème 3 : Renouveler l'ordre international fondé sur des règles : le rôle des parlements dans la gestion et la réponse aux crises contemporaines

L'ordre international fondé sur des règles est aujourd'hui remis en question. Les parlements nationaux doivent le défendre par le biais du contrôle parlementaire, de la législation, de la ratification des traités et de la mise en œuvre des arrêts des cours internationales. Le respect des droits humains et de l'État de droit au niveau national est indissociable de la défense de l'État de droit et de la paix au niveau international. Le Conseil de l'Europe et son unique système de la Convention européenne des droits de l'homme démontrent comment les règles internationales peuvent s'ancrer dans les démocraties et les renforcer, tout en contribuant à la paix et à la stabilité. Nous devons préserver l'intégrité et l'indépendance des juridictions internationales.

L'ordre international doit gagner en souplesse et mieux répondre aux menaces hybrides, aux crises climatiques et sanitaires et aux ingérences étrangères. Nous appelons à l'élaboration de normes dans des domaines tels que la protection de l'environnement et les ingérences étrangères.

Au niveau régional et global, nous devons renforcer la coopération et le partenariat entre les assemblées parlementaires internationales dans tous les domaines d'intérêt commun, notamment l'observation électorale. Nous devons approfondir notre engagement parlementaire concernant les Balkans occidentaux, où l'intégration européenne reste cruciale pour la stabilité et la sécurité de notre continent.

Les institutions multilatérales doivent être plus représentatives et inclusives. Nous sommes prêts à soutenir le système des Nations unies dans cette voie, y compris en ce qui concerne son Conseil de sécurité. Un ordre renouvelé doit reconnaître la contribution des parlements nationaux au multilatéralisme : faire valoir les préoccupations des citoyen·nes au sein des instances internationales et veiller à ce que les règles internationales soient mieux comprises et traduites en actions concrètes.

La crédibilité passe par une application inconditionnelle, cohérente et universelle des règles internationales. Nous devons rejeter les doubles standards et garantir que toute violation du droit international soit sanctionnée. L'ordre fondé sur des règles protège toutes les nations et tous les êtres humains, ou bien il n'en protège aucun.

Les assemblées parlementaires nationales et internationales doivent proposer de nouveaux mécanismes pour relever les défis communs et traduire les engagements en actions concrètes. Nous devons défendre le droit de l'Ukraine à une paix juste et durable et rendre les mécanismes de responsabilité pleinement opérationnels. Pour renouveler l'ordre international fondé sur des règles et le rendre plus réactif et plus efficace, nous devons investir davantage dans la justice internationale et les institutions multilatérales.

Les parlements ont un rôle crucial à jouer pour mener à bien ce renouveau. En tant que présidentes et présidents de parlements, nous reconnaissons notre responsabilité et notre devoir de montrer la voie.